

The logo for 'L'ALLIANCE' is displayed in a white rectangular box. The text 'L'ALLIANCE' is in a bold, sans-serif font. The 'L' and 'ALLIANCE' are in dark grey, while the 'N' is a teal color with a stylized, curved design.

Les défis de l'hébergement post-séparation des femmes victimes de violence conjugale

Université été Trajetvi aout 2019

Gaëlle Fedida, PhD, Coordonnatrice dossiers politiques

La violence conjugale

« La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie. »

ONU

Gouvernement du Québec 1995

QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE CONJUGALE POSTSÉPARATION?

C'est la violence conjugale qui se manifeste sous toutes ses formes en contexte postséparation. On entend par contexte postséparation le moment où la femme prend la décision de mettre fin à la relation et qu'elle s'inscrit dans une démarche de réorganisation de vie et de reprise de pouvoir. C'est une période où les stratégies de domination et de contrôle de l'ex-conjoint se transforment, se multiplient et perdurent, exposant ainsi la femme et ses enfants à un plus grand risque d'atteinte à leur sécurité (psychologique et physique) pouvant aller jusqu'à l'homicide.

L'ALLIANCE

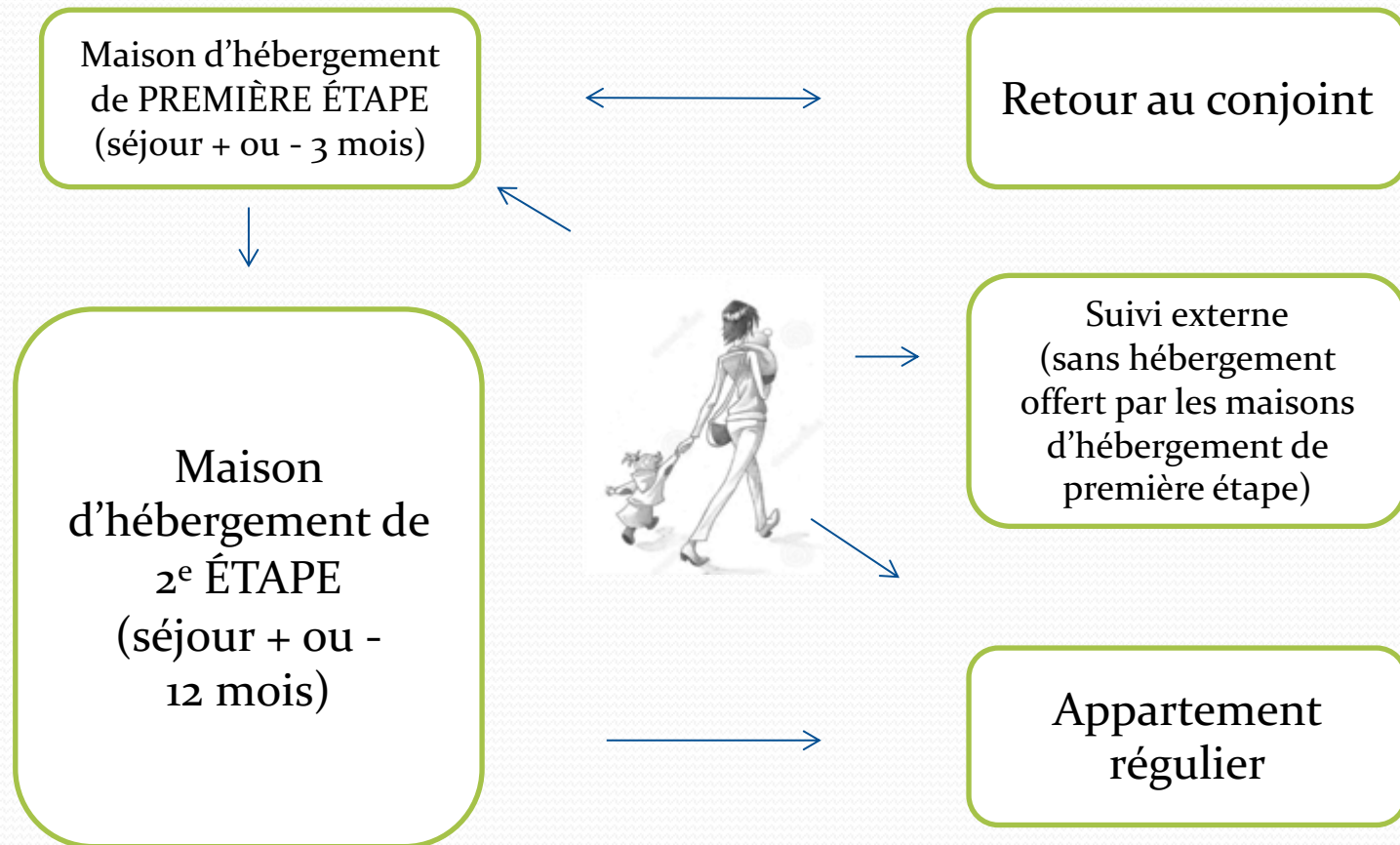
des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale

- Mission: Dans un esprit de concertation, l'Alliance regroupe et représente les maisons d'hébergement de 2^e étape du Québec qui offrent aux femmes, avec ou sans enfants, des services spécialisés en violence conjugale postséparation par l'entremise de logements transitoires sécuritaires.
 - ✓ L'Alliance un partenariat pour de bonnes pratiques d'intervention
 - ✓ L'Alliance une partenaire de revendications pour les droits des femmes
 - ✓ L'Alliance une partenaire de recherche sur la VC post-séparation
- 22 maisons membres, 118 appartements et 16 chambres (90 % capacité MH2VC), 5 maisons en construction
- Actuellement 7 régions sans services !

I. Maisons de 2^e étape:

Qu'est ce que ça mange en hiver ?!?

La trajectoire de vie des femmes et des enfants



La définition d'une maison d'hébergement de 2^e étape

- À l'initiative des refuges d'urgence, **continuum de services**
- Impératif de **sécurité**
- **Prix** abordable
- Services **soutien** psychosocial pour femmes et enfants
- Approche d'intervention **féministe**
- **Temporaire** 1 an (parfois 2 ans)

- **Estimation 8 % femmes reçues par les refuges d'urgence**

Intervention féministe

- Les femmes à égalité avec les hommes
- Les femmes égales **entre elles** (équipe/femmes)
- Intervention féministe:
 - Qui respecte **les choix de la femme** pour son parcours et ses objectifs
 - Qui tient compte des difficultés spécifiques de la femme, origine, handicap, niveau éducation, langue d'expression....

Services offerts

- Les services offerts les Mh2 font bien plus de services que le simple hébergement physique des personnes !
- Spécialité en violence conjugale post-séparation
- dévictimisation, analyse de la dangerosité du conjoint, des impacts sur les enfants exposés à la violence conjugale, de la réinsertion sociale des victimes.
- vaste gamme de soutien : rencontres formelles et informelles, individuelles et en ateliers de groupe, activités socio-culturelles, lien mère/enfant, accompagnements.
- Beaucoup d'accompagnements: cour civile, criminelle, immigration, ressources communautaires, scolaire, médical

Portrait de la clientèle 2018

- 8% des femmes qui sortent des refuges d'urgence
- 203 femmes et 258 enfants en 2018
- Scolarité et revenu
- Statut migratoire
- 72% des femmes hébergées avec leurs enfants
- 59% enfants moins de 6 ans
- 52% enfants hébergés ont un dossier DPJ
- Taux de refus 37% en région, 65% à Montréal
- Durée moyenne de séjour 8,3 mois

Conséquences de l'exposition des enfants à la violence conjugale sur le plan de la santé physique et mentale

Problèmes de santé physique

- Troubles somatiques tels que des douleurs physiques, et d'autres maladies sans cause médicale connue.
- Maux de tête ou d'estomac, allergies, affections cutanées, asthme, énurésie, perte d'appétit, perte de sommeil
- Retards de croissance, problèmes visuels ou auditifs, troubles alimentaires
- Troubles de comportements

Problèmes de santé mentale

- Problèmes **internalisés** tels que la **dépression**, l'anxiété, l'irritabilité et une faible estime de soi
- Sentiments de terreur, de peur de la mort, de peur de perdre un parent, de rage, de culpabilité, de confusion, de désespoir et d'impuissance
- Perception du monde comme étant imprévisible, hostile et menaçant
- - Syndrome de stress post-traumatique

Autre catégorie

- Les rôles troubles ou inversés dans la famille *
- Conflit de loyauté

Le retour vers une vie autonome

Les MH2 s'engagent à offrir:	Les femmes s'engagent à:
Un logement sécuritaire.	Respecter les règles de confidentialité et trouver des moyens pour assurer leur sécurité (par exemple mettre en action les scénarios de sécurité).
Un logement abordable.	Payer leur loyer, à entretenir le logement, s'approprier leur espace de vie.
Un soutien spécialisé en VCPS et cadré (heures limitées).	Mettre en pratique les moyens pour répondre à leurs besoins comme si elles étaient en logement régulier.
Un cadre de vie (règlements), mais sans prise en charge.	Respecter le cadre afin d'assurer la sécurité de toutes et ne pas mettre en péril leur séjour.
Leur expertise, leurs outils, leurs connaissances.	Poursuivre la démarche de reprise de pouvoir sur leur vie.
Un soutien pour consolider les outils acquis et lui en donner d'autres selon les besoins identifiés.	Expérimenter les outils acquis, tenter de se les approprier et en trouver d'autres qui sont propres à elle.

L'admission en MH2: un engagement réciproque

- ✓ S'assurer que la maison d'hébergement de 2^e étape pourra faire une réelle différence dans le parcours de vie de la femme, répondre à ses besoins;
- ✓ Évaluer le risque de sécurité post séparation;
- ✓ Permettre un échange d'intervention pour évaluer les services qui pourront être offerts à la femme et assurer un hébergement post-séparation qui sera positif dans sa trajectoire;
- ✓ S'assurer de la bonne compréhension de ce qu'est une 2^e étape et que la demande est pleinement volontaire et éclairée;
- ✓ Valider que la demande n'en est pas une pour attendre un logement subventionné;
- ✓ S'assurer que la femme a déjà initié des démarches vers l'autonomie financière et affective.

II. Défis des logements de 2^e étape

Des données pour convaincre : le sondage sur les besoins identifiés par le milieu

Sondage réalisé avec TrajetVi en avril 2016 auprès des intervenantes en MH1

- ✓ 1 femme sur 3 qui en a besoin n'est pas référée par la 1^e étape
- ✓ 2 femmes référées sur 5 sont refusées en raison de 2^e étape
- ✓ **1 femme identifiée sur 4 n'a pas accès aux services en 2^e étape**
- ✓ 41 % des maisons n'ont fait aucune référence en 2^e étape, cinq disposaient d'une MH2 dans leur région.
- ✓ 43 % des maisons (25 sur les 58 ayant répondu) indiquent ne pas disposer d'une ressource de 2^e étape dans leur région.
- ✓ L'Alliance a hébergé 70 % des femmes référées.

besoin de au moins 100 unités supplémentaires

Réalités

- ✓ Cadre de référence: besoin de 35.500\$ par an par logement pour assurer les services psychosociaux, soit 1000\$ par mois par personne hébergée
- ✓ Financement des services annoncé en mars 2018, et pour le plan d'action 18-23 : 27,000\$ par logement
- ✓ Pérénnité des bâtiments, incluant le parc privé
- ✓ Grande iniquité selon régions, programmes, historique
- ✓ Programmes administratifs plutôt que besoins de la clientèle, cf attribution des PSL, refus PAMH, logements adaptés
- ✓ Lieu de vie = besoins d'espaces collectifs et de service
- ✓ Responsabilité des pouvoirs publics sur ces hébergements: exemption de taxes

CONCLUSION

En route vers l'autonomie

Etude de l'Alliance sur l'impact des services en MH2, Trajetvi 2017
30 femmes

- ✓ Lorsque les femmes obtiennent un logement en 2^e étape, nous remarquons qu'il y a peu, voire aucun, retour vers le conjoint violent;
- ✓ Une étape importante pour les femmes ayant un besoin accru de sécurité au moment de la séparation;
- ✓ Un temps pour s'assurer que le filet de sécurité post-séparation est bien en place et adapté à la réalité de la femme;
- ✓ Ce filet passe nécessairement par une autonomie financière et affective.

REVENDEICATIONS DE L'ALLIANCE

- ✓ Assurer un continuum de services aux victimes de violence conjugale = financement pérenne des maisons de 2^e étape :
 - 35500\$ par logement pour des services psycho-sociaux adéquats,
 - cadre SHQ qui assure la pérennité des bâtiments à long terme
- ✓ améliorer l'accessibilité aux services post-séparation
 - Construction de nouvelles places en MH2
 - accessibilité universelle (femme/enfant handicapé)
 - accessibilité financière (conventions exploitation SHQ)
- ✓ Mise en place d'une concertation provinciale en violence conjugale
- ✓ Procéder à l'analyse différenciée selon les sexes et l'intersectionnalité des oppressions (ADS+) dans l'ensemble des lois et règlements, notamment dans les programmes itinérance
- ✓ Arrimer l'ensemble des procédures judiciaires dans lesquelles les victimes de violence conjugale se débattent durant, et après, leur séjour en hébergement.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.alliance2e.org

www.facebook.com/alliance2e.org/